



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

**Réf. : DEC/2019/77/1.1**

**Objet : Fournitures administratives, scolaires, matériels pédagogiques, jeux éducatifs et collectifs pour les services de la ville d'Aigues-Mortes et du CCAS**

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant que ce marché est divisé en :

\* Lot 1 : Achat de fournitures administratives et scolaires courantes), ;

\* Lot 2 : Matériels pédagogiques, jeux éducatifs et collectifs

\* Lot 3 : Fourniture de papier d'impression

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 16 décembre 2019 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 16 avril 2020 ;

Considérant que les offres suivantes ont été reçues :

\* Lot 1 (Achat de fournitures administratives et scolaires courantes) : 1 offre de :

- LACOSTE SAS, 15 ALLEE DE LA SARRIETTE, ZA SAINT LOUIS, 84250 LE THOR

\* Lot 2 (Matériels pédagogiques, jeux éducatifs et collectifs) : 2 offres de :

- PAPETERIES PICHON, BP 80315 - 97 RUE JEAN PERRIN, ZA MOLINA LA CHAZOTTE, 42353 LA TALAUDIÈRE CEDEX ;

- LACOSTE SAS, 15 ALLEE DE LA SARRIETTE, ZA SAINT LOUIS, 84250 LE THOR ;

\* Lot 3 (Fourniture de papier d'impression) : 1 offre de :

- LACOSTE SAS, 15 ALLEE DE LA SARRIETTE, ZA SAINT LOUIS, 84250 LE THOR;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché aux candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution,

**DECIDE**

**Article 1er :**

D'approuver la proposition d'attribution, rédigée par les Finances.

**Article 2 :**

D'attribuer le marché "Fournitures administratives, scolaires, matériels pédagogiques, jeux éducatifs et collectifs pour les services de la ville d'Aigues-Mortes et du CCAS" aux candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

\* Lot 1 (Achat de fournitures administratives et scolaires courantes) : LACOSTE SAS, 15 ALLEE DE LA SARRIETTE, ZA SAINT LOUIS, 84250 LE THOR,

\* Lot 2 (Matériels pédagogiques, jeux éducatifs et collectifs) : LACOSTE SAS, 15 ALLEE DE LA SARRIETTE, ZA SAINT LOUIS, 84250 LE THOR,

\* Lot 3 (Fourniture de papier d'impression) : LACOSTE SAS, 15 ALLEE DE LA SARRIETTE, ZA SAINT LOUIS, 84250 LE THOR,

Fait à Aigues-Mortes, le 17 décembre 2019



**Le Maire,  
Pierre MAUMÉJEAN**

**Le Maire,  
Pierre MAUMEJEAN**

**Certifié exécutoire compte tenu des :**  
- date de transmission à la Préfecture :  
- date d'affichage :